Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 45 (1974)

Heft: 5

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nue avec la même quantité d'eau et, encore mieux, avec du café ou du thé. En cas de maladie des reins et surtout de la vessie. l'alcool doit être déconseillé.

Remèdes soporifiques et calmants

L'alcool, surtout la bière, est volontiers conseillé comme breuvage somnifère. L'emploi de boissons alcooliques dans ce dessein comporte toutefois le risque d'une accoutumance, avec une augmentation des quantités nécessaires et l'apparition d'une réelle appétence. Ce danger existe également avec les médicaments modernes, mais le fait qu'on ne peut se les procurer qu'à la pharmacie et que la plupart d'entre eux sont soumis à l'ordonnance médicale constitue une certaine sauvegarde.

Remèdes stimulants

Pour des cas d'urgence, consécutifs à un choc, lors d'un épuisement total, etc., le recours à l'alcool est coutumier, notamment l'emploi de boissons distillées. L'effet stimulant est cependant de brève durée. Ensuite survient un effet contraire et tout à fait indésirable.

Carences vitaminiques

Aucune des boissons alcooliques n'entre en ligne de compte comme source de vitamines. De toutes les vitamines, seules celles du groupe B se trouvent dans la bière en quantités plus que négligeables. Disons, pour citer un exemple, que le pain ordinaire contient, par quantité de 100 g., cinq fois plus de vitamine B₂ et environ cent fois plus de vitamine B, que la bière.

La médecine populaire connaît heureusement quantités d'autres remèdes. moins dangereux que l'alcool. Ainsi, la tisane au tilleul chaude, additionnée de beaucoup de miel, est souvent recommandée en cas de refroidissements, de rhume de cerveau, de bronchite, mais aussi pour favoriser le sommeil et pour calmer. Du café fort et du glucose se révèlent être de bons stimulants. Certaines tisanes ont depuis toujours été appréciées comme d'efficaces moyens diurétiques.

Nous tenons cependant à souligner ici la nécessité de demeurer conscient des limites que comporte l'emploi des remèdes dits populaires.

K.B.

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier, tél. 039 41 31 08

Secrétaire général: François Lachat, 2740 Moutier, tél. 032 93 41 51 / 93 41 53

Membres : Jean Jobé, 2900 Porrentruy, tél. 066 66 10 29 Rémy Berdat, 2740 Moutier, tél. 032 93 12 45 Marcel Houlmann, 2520 La Neuveville, tél. 032 51 31 21

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts du Jura » Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, tél. 032 93 41 51 / 93 41 53

Abonnement annuel: Fr. 20 .- ; le numéro Fr. 2 .-

Caisse CCP 25 - 2086